



OLYMPIADES DE COMPÉTENCES ONTARIO GUIDE D'INFORMATION

**OLYMPIADES DE COMPÉTENCES ONTARIO
4 AU 6 MAI 2020**

ÉLÉMENTAIRE, SECONDAIRE, POSTSECONDAIRE
Toronto Congress Centre
#SOC2020

**ÉPREUVES DE QUALIFICATION
4 AVRIL 2020
SECONDAIRE
#SOQC2020**

TABLE DES MATIÈRES

À propos de nous	2 - 3
Olympiades de Compétences Ontario	
Foire d'exposition des carrières	
Ateliers de sensibilisation aux carrières pour les élèves à l'élémentaire	
Conférence pour les jeunes femmes	
Conférence pour les élèves des Premières Nations, Métis, et Inuits	
Défis technologiques pour les élèves à l'élémentaire	
Cérémonie de clôture	
Épreuves de qualification	
Processus de participation aux Olympiades de Compétences Ontario	3
Épreuves de qualification	4
Répartition des conseils scolaires pour les épreuves de qualification	5
Liste des concours des Olympiades de Compétences Ontario	6 - 7
Concours – paliers secondaire et postsecondaire	
Défis pour les écoles élémentaires	
Olympiades canadiennes des métiers et des technologies	
Politiques concernant la réservation des places, l'inscription et les listes d'attente	8 - 9
Politique concernant les paiements et frais d'annulation	9
Factures pour la participation aux concours	10
Cérémonie de clôture	10 - 11
Achats de billets	
Admissibilité des concurrents	11 - 13
Paliers secondaire, postsecondaire et élémentaires	
Règles et règlements pour les concurrents	13 - 14
Procédure de résolution des conflits	14
Fiches descriptives des concours	14 - 15
Repas	16
Olympiades canadiennes des métiers et des technologies / Mondial des métiers	16 - 17
Site Web et personnes-ressources	17
Dates importantes au sujet des concours	18 - 21

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte

OLYMPIADES DE COMPÉTENCES ONTARIO (OCO) : 4 au 6 mai 2020 (Toronto Congress Centre)

Chaque année, plus de 2400 élèves ontariens des quatre coins de la province font valoir leurs compétences dans le cadre de l'un des 70 concours organisés pour permettre aux concurrents de se démarquer dans leur domaine. Chaque année, plus de 37 000 spectateurs assistent aux Olympiades pour voir à l'œuvre la prochaine génération d'ouvriers des métiers spécialisés et technologies! Les Olympiades de Compétences Ontario sont une occasion unique pour les meilleurs élèves de faire valoir leurs compétences et leur enthousiasme pour leur choix de carrière, et d'éblouir leurs enseignants, leur famille, leurs amis et leurs employeurs potentiels. Pour les visiteurs, ceci constitue également une excellente occasion d'explorer les aires de concours et de découvrir les perspectives de carrières dans les métiers spécialisés et les technologies.

D'autres activités sont proposées dans le cadre des Olympiades de Compétences Ontario :

- **Foire d'exploration des carrières** – Les collèges, syndicats et partenaires de l'industrie proposent des expériences pratiques pour sensibiliser les visiteurs aux perspectives de carrière dans les métiers spécialisés et les technologies. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web suivante : <http://www.skillsontario.com/exposition-des-carriares?na=46>
- **Ateliers de sensibilisation aux carrières pour les élèves à l'élémentaire** – Le lundi des Olympiades, les élèves à l'élémentaire ont l'occasion de *faire l'essai* d'un métier spécialisé ou d'une technologie à même les aires de concours en participant à des activités pratiques. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web suivante : <http://www.skillsontario.com/ateliers-de-sensibilisation-aux-carriares?na=45>
- **Conférences pour les jeunes femmes** – Dans le cadre d'activités et de discours et avec l'aide de mentors, les jeunes femmes sont encouragées et inspirées à envisager une carrière dans les métiers spécialisés et les technologies. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web suivante : <http://www.skillsontario.com/young-womens-conferences-2?na=53>
- **Conférence pour les élèves des Premières Nations, Métis, et Inuits** – Dans le cadre d'activités et de discours et avec l'aide de mentors, les jeunes des Premières Nations, Métis et Inuits sont encouragés et inspirés à envisager une carrière dans les métiers spécialisés et les technologies. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web suivante : <http://www.skillsontario.com/pnmi?na=41#Conference>
- **Défis technologiques pour les élèves à l'élémentaire** – Ces activités s'adressent aux élèves de la 4^e à la 8^e année. Les défis se déroulent au cours de la première journée des Olympiades de Compétences Ontario. Les élèves ont l'occasion de participer à l'un des 14 défis organisés et de mettre en valeur leurs compétences en conception, résolution de problème, gestion du temps, travail d'équipe et leadership. Les élèves sont également invités à visiter le site des Olympiades de même que la Foire d'exposition des carrières. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web suivante : http://www.skillsontario.com/competitions/elementary?lm_lang=fr
- **Cérémonie de clôture** – Une occasion de célébrer les accomplissements des concurrents! Pour chaque concours, une médaille est décernée aux concurrents qui terminent en première, deuxième ou troisième place! Les billets sont vendus au coût de 10 \$. Vous pouvez vous procurer vos billets au kiosque d'information des Olympiades ou à la porte lors de la cérémonie de clôture. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web suivante : <http://www.skillsontario.com/caramonie-de-clature-ooct?na=54>

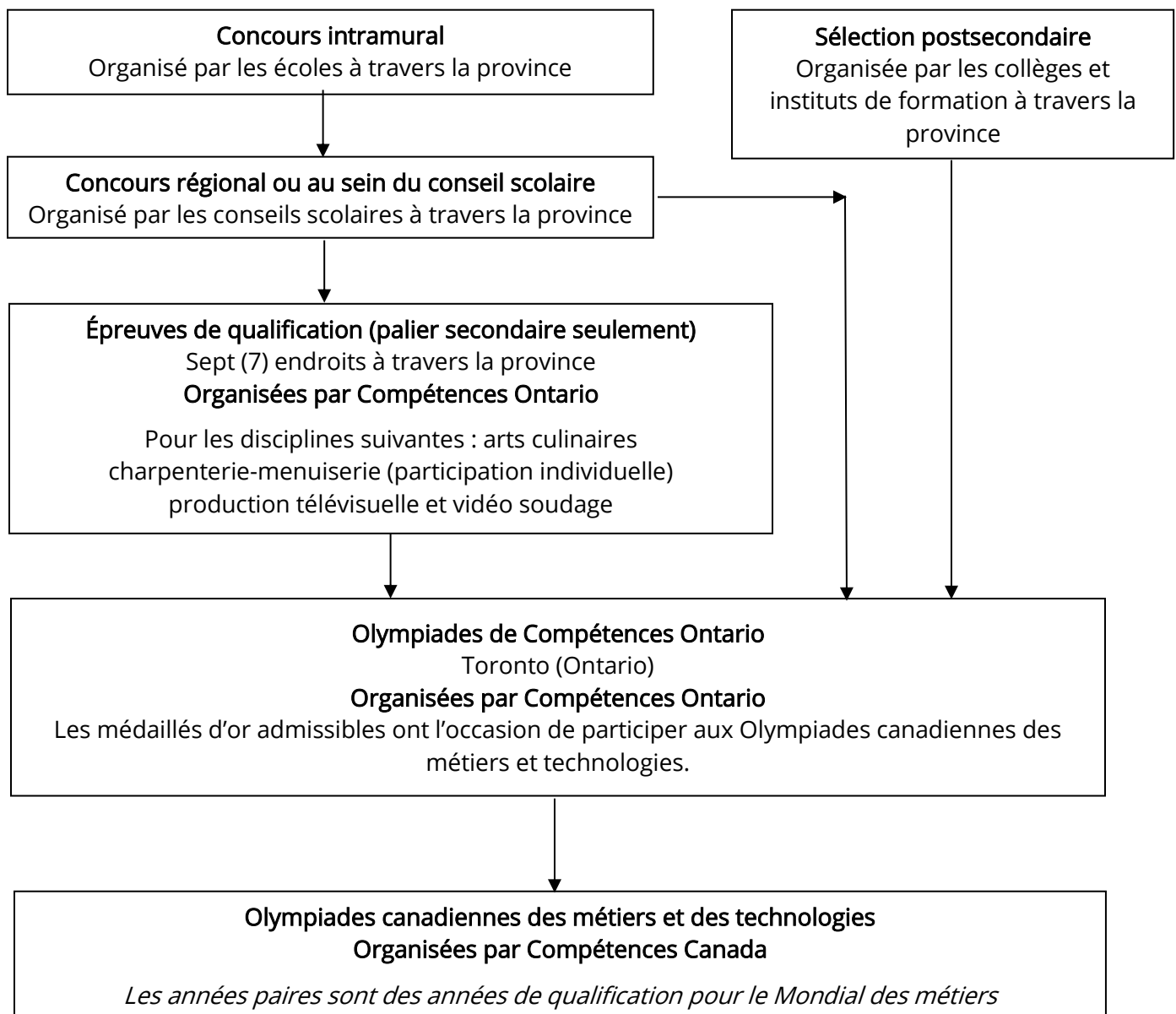
Les épinglettes et médailles décernées aux concurrents sont conçues à partir du concept présenté par des élèves dont la soumission a été retenue dans le cadre du concours de conception d'épinglette et de médaille. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web suivante :

<http://www.skillsontario.com/concours-de-conception-daapinglette-et-de-madaille?na=52>

Épreuves de qualification – Samedi 4 avril 2020

Les épreuves de qualification ont été introduites en 2005 pour veiller à ce que les concurrents du palier secondaire qui souhaitent participer aux concours les plus populaires puissent faire valoir leur talent auprès de pairs ayant un niveau de compétences comparable. Les trois concurrents ayant le mieux réussi lors des épreuves de qualification de leur région sont invités à participer aux Olympiades de Compétences Ontario. Les comités techniques des épreuves de qualification, y compris les représentants de chaque collège participant et les présidents des comités techniques des Olympiades de Compétences Ontario, travaillent de pair pour établir les lignes directrices, créer les projets et définir les critères d'évaluation pour ces concours. Pour veiller à la cohérence, les mêmes projets et critères d'évaluation sont utilisés à tous les endroits. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web suivante : http://www.skillsontario.com/competitions/qualifying?lm_lang=fr

PROCESSUS DE PARTICIPATION AUX OLYMPIADES DE COMPÉTENCES ONTARIO



ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification s'adressent aux concurrents du **palier secondaire** qui participent à l'un des quatre (4) concours suivants :

Charpenterie-menuiserie (participation individuelle)	Production télévisuelle et vidéo (équipes de 2)
Arts culinaires	Soudage

Nombre maximum de concurrents par conseil scolaire:

Les conseils scolaires qui souhaitent inscrire des concurrents à l'un de ces quatre (4) concours des Olympiades de Compétences Ontario **doivent d'abord les inscrire aux épreuves de qualification** de leur région. Chaque conseil scolaire peut inscrire jusqu'à **DEUX (2)** concurrents / équipes par concours des épreuves de qualification de sa région. Veuillez consulter les sections Politiques concernant la réservation des places, l'inscription et les listes d'attente et Politique concernant les paiements et frais d'annulation de ce guide.

Emplacements :

Toutes les épreuves de qualification auront lieu le **samedi 4 avril 2020** dans des collèges des 7 régions désignées de l'Ontario. Veuillez consulter la liste de la répartition des conseils scolaires par région. Remarque : Si votre école ne figure pas sur la liste (ou sur la page d'inscription), veuillez communiquer avec nous par courriel à competitions@skillsontario.com.

Pour plus d'information au sujet de l'endroit où se dérouleront les épreuves de qualification dans votre région, veuillez consulter : http://www.skillsontario.com/competitions/qualifying/faq?lm_lang=fr

Concours / Fiches descriptives

Les fiches descriptives, projets, critères d'évaluation et grilles de pointage sont rédigés par les membres des comités techniques des épreuves de qualification et utilisés pour toutes les épreuves de qualification pour assurer une certaine cohérence lors de la sélection des concurrents à travers la province.

- Veuillez consulter la fiche descriptive de votre concours pour des détails concernant l'horaire et la date prévue du concours
- La fiche descriptive du concours explique ce que les concurrents doivent apporter et ce qui leur sera fourni
- **Remarque** : les attentes et les fiches descriptives des épreuves de qualification sont **DIFFÉRENTES** de celles des OCO.
- Les fiches descriptives des épreuves de qualification sont affichées séparément, sur la page des épreuves de qualification de notre site Web : http://www.skillsontario.com/competitions/qualifying/scopes?lm_lang=fr

Admissibilité aux Olympiades de Compétences Ontario

Pour obtenir un ruban et avoir la chance de participer aux OCO, les concurrents aux épreuves de qualification doivent obtenir un pointage final *admissible* d'au moins 60 %. Pour chacun des concours, et à chacun des endroits prévus pour les épreuves de qualification, les concurrents / équipes ayant le mieux réussi (note minimum de 60 %) sont admissibles aux Olympiades de Compétences Ontario, jusqu'à un maximum de vingt-et-un (21) concurrents / équipes. Si deux concurrents / équipes du même conseil scolaire figurent parmi les trois (3) ayant le mieux réussi, les deux sont admissibles aux Olympiades de Compétences Ontario.

Un minimum de trois (3) places complémentaires pour chacun des quatre (4) concours des épreuves de qualification aux Olympiades de Compétences Ontario est offert. Ces places sont attribuées en tenant compte du pointage de chaque concurrent / équipe ayant participé aux épreuves de qualification à l'un des sept (7) collèges. Un courriel est acheminé aux personnes-ressources peu de temps après les épreuves de qualification pour les informer que leurs étudiants se sont qualifiés pour l'une des places complémentaires.

Veuillez consulter la section Repas du guide pour plus de détails concernant le dîner.

RÉPARTITION DES CONSEILS SCOLAIRES POUR LES ÉPREUVES DE QUALIFICATION

Région éloignée du Nord – Collège Confederation	Région de l'Ouest – Collège Fanshawe
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	Avon Maitland District School Board
Keewatin-Patricia District School Board	Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest
Kenora Catholic District School Board	London District Catholic School Board
Lakehead Public Schools	Greater Essex County District School Board
Northwest Catholic District School Board	Huron Perth Catholic District School Board
Rainy River District School Board	Lambton Kent District School Board
Superior North Catholic District School Board	St. Clair Catholic District School Board
Superior-Greenstone District School Board	Thames Valley District School Board
Thunder Bay Catholic District School Board	Waterloo Catholic District School Board
	Waterloo Region District School Board
	Windsor-Essex Catholic District School Board
Région du Nord – Collège Canadore	
Algoma District School Board	
Conseil scolaire de district catholique de Nouvel Ontario	Région de l'Est – Collège St-Lawrence
Conseil scolaire catholique de district des Grand Rivières	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	Catholic District School Board of Eastern Ontario
Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario	Conseil scolaire de district catholique de Centre-Est de l'Ontario
Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien
District School Board of Ontario North East	Conseil scolaire de district de l'Est de l'Ontario
Huron-Superior Catholic District School Board	Hastings and Prince Edward District School Board
Near North District School Board	Limestone District School Board
Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	Ottawa Catholic School Board
Northeastern Catholic District School Board	Ottawa-Carleton District School Board
Rainbow District School Board	Renfrew County Catholic District School Board
Sudbury Catholic District School Board	Renfrew County District School Board
	Upper Canada District School Board
	Région centrale – Collège Humber
Région rapprochée du Nord – Collège Georgian	Durham Catholic District School Board
Bluewater District School Board	Durham District School Board
Bruce-Grey Catholic District School Board	Peel District School Board
Kawartha Pine Ridge District School Board	Toronto Catholic District School Board
Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	Toronto District School Board (All Quadrants)
Simcoe County District School Board	York Catholic District School Board
Simcoe Muskoka Catholic District School Board	York Region District School Board
Trillium Lakelands District School Board	
Upper Grand District School Board	Collège Niagara (suite)
Wellington Catholic District School Board	Dufferin-Peel Catholic District School Board
	Grand Erie District School Board
Région du Sud – Collège Niagara	Halton Catholic District School Board
Brant Haldimand-Norfolk Catholic District School Board	Halton District School Board
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board
Conseil scolaire Viamonde	Hamilton-Wentworth District School Board
District School Board of Niagara	Niagara Catholic District School Board

LISTE DES CONCOURS POUR LES OLYMPIADES DE COMPÉTENCES ONTARIO

CONCOURS DES OLYMPIADES DE COMPÉTENCES ONTARIO	OCO	OCMT [□]	MONDIAL DES MÉTIERS [△]
Animation de personnages 2D (équipes de 2)	S	S	-
Animation de personnages 3D (équipes de 2)	S	S	-
Art des jeux numériques 3D	PS	PS	Conception numérique de jeux 3D
Architecture paysagiste	S / PS	-	-
Art floral	S	-	(Art floral – N/A SCC)
Arts culinaires *	S* / PS	S / PS	Cuisine
Automatisation et commandes	PS	PS	Contrôle industriel
Briquetage-maçonnerie	S / PS	PS	Maçonnerie
Carrosserie	S / PS	S / PS	Débosselage
Charpenterie-menuiserie en équipes (équipes de 2)	S	-	-
Charpenterie-menuiserie individuelle *	S* / PS	S / PS	(Charpenterie - N/A SCC)
Coiffure	S / PS	S / PS	Coiffure pour hommes/femmes
Conception et création de sites Web	S / PS	S	Technologies Web
Conception d'épinglette et de médaille [◇]	S / PS	-	-
Conception graphique – Présentation	S	-	-
Conception graphique – Production en studio	S / PS	S / PS	Technologie des arts graphiques
Conducteur de grue mobile	PS	-	-
Construction résidentielle en équipes (équipes de 4)	S	-	-
Création mode	S	S	Technique de mode
Démonstration d'une aptitude professionnelle	S	S	-
Dessin industriel CAO	S / PS	S / PS	Technologie de génie mécanique
Discours préparé	S	S	-
Ébénisterie	S / PS	S / PS	Ébénisterie et menuiserie
Ébénisterie CNC [◇]	S	-	-
Électronique	S / PS	S / PS	(Électronique – N/A SCC)
Entretien d'aéronefs	PS	PS	Entretien d'aéronefs
Entretien automobile	S / PS	S / PS	Technologie automobile
Entrevue d'emploi	S	S	-
Entretien d'équipement lourd (palier secondaire pour 2020)	S / PS	PS	Technique en équipement lourd
Équipement électrique d'extérieur	S / PS	S / PS	-
Esthétique	S / PS	PS	Soins de beauté
Fabrication assistée par ordinateur (FAO)	S / PS	-	-
Ferblanterie-Tôlerie	PS	PS	-
Démonstration – Finition en béton	PS	-	-
Horticulture et aménagement paysager (équipes de 2)	S / PS	PS	Aménagement paysagiste
Installations électriques	S / PS	S / PS	Installations électriques
Démonstration – Live Line Foresterie	PS	-	-
Mécanicien de camions et d'autobus	PS	-	-
Mécanicien-monteur industriel	PS	PS	Mécanique industrielle/de chantier
Mécatronique (équipes de 2)	PS	PS	Mécatronique
Monteur – ajusteur de charpentes métalliques	PS	-	-
Démonstration - Monteur de gicleurs	PS	PS	-
Monteur de lignes (équipes de 2)	PS	-	-
Pâtisserie	S / PS	S / PS	Confiseur/Pâtissier

Peinture automobile	S / PS	S / PS	Peinture automobile
Photographie	S / PS	S / PS	-
Démonstration – Polymécanique et automatisation	PS	-	-
Plomberie	S / PS	PS	Plomberie et chauffage
Programmation	S / PS	-	-
Production télévisuelle / vidéo (équipes de 2) *	S*	S	-
Réfrigération	S / PS	PS	Réfrigération et climatisation
Robotique (équipes de 4)	S	S	Robots mobiles
Robotique et systèmes de commandes (équipes de 2)	S	-	-
Sécurité en milieu de travail	S	S	-
Service de restauration	S / PS	-	(Service de restauration–N/A SCC)
Soudage *	S* / PS	S / PS	Soudage
Démonstration – Spécialiste du câblage de réseau	PS	-	-
Systèmes d'information géographique (équipes de 2)	S	-	-
Technicien en appareils de chauffage	S / PS	-	-
Technologie et conception architecturales	S / PS	S / PS	-
TI – Administration de systèmes/réseaux	S / PS	S / PS	Soutien de réseaux/TI PC
TI – Application logicielle	S / PS	S / PS	(TI–Solutions logicielles–N/A SCC)
Tuyauteur	PS	PS	-
Usinage CNC	PS	PS	Fraisage et tournage CNC
Usinage de précision	S / PS	S / PS	-
DÉFI – Animation de personnages (équipes de 4)	4 ^e et 6 ^e / 7 ^e et 8 ^e	-	-
DÉFI – Construction (équipes de 4)	7 ^e et 8 ^e	-	-
DÉFI – Énergie verte (équipes de 4)	7 ^e et 8 ^e	-	-
DÉFI – Génie mécanique LEGO (équipes de 4)	4 ^e et 6 ^e / 7 ^e et 8 ^e	-	-
DÉFI – Robotique LEGO (équipes de 4)	4 ^e et 6 ^e / 7 ^e et 8 ^e	-	-
DÉFI – Technologie (équipes de 4)	4 ^e et 6 ^e / 7 ^e et 8 ^e	-	-
DÉFI – Production télévisuelle/vidéo (équipes de 2)	7 ^e et 8 ^e	-	-
DÉFI – Robotique VEX (équipes de 4)	4 ^e et 6 ^e / 7 ^e et 8 ^e	-	-
DÉFI – Sécurité en milieu de travail (équipes de 2)	7 ^e et 8 ^e	-	-

Annulation des concours – Compétences Ontario se réserve le droit d'annuler un concours (en raison d'un faible taux d'inscription par exemple) Le nombre d'inscriptions sera vérifié régulièrement et tout conseil d'école ou collège concerné sera informé en cas d'annulation.

LÉGENDE POUR LA LISTE DES CONCOURS	
S	Concours pour le palier secondaire
PS	Concours pour le palier postsecondaire (y compris les apprentis)
DÉMONSTRATION	Impossible de s'inscrire à ces concours pour le moment. Les participants sont sélectionnés par le comité technique et ne reçoivent pas de médailles.
DÉFI	Concours pour le palier élémentaire, proposés aux élèves de la 4 ^e à la 6 ^e année et de la 7 ^e et 8 ^e année
*	Les élèves du secondaire doivent d'abord participer aux épreuves de qualification avant de pouvoir être admissibles aux Olympiades de Compétences Ontario
◇	Ces concours nécessitent la création d'un projet à l'école qui doit être soumis avant la tenue des Olympiades de Compétences Ontario. Voir la fiche descriptive pour les échéanciers et détails.
□	Qualification pour les OCMT – assujettie à des changements conformément à la liste officielle de Compétences Canada
△	Les années paires sont des années de qualification pour le Mondial des métiers (années impaires)

POLITIQUE CONCERNANT LA RÉSERVATION DES PLACES, L'INSCRIPTION ET LES LISTES D'ATTENTE

Seules les personnes-ressources désignées des conseils scolaires / collèges / établissements de formation (par exemple : coordonnateurs MHS / PAJO, coordonnateurs du recrutement, de la programmation, des activités, adjoint administratif, etc.) peuvent réserver des places pour un concours des épreuves de qualification ou des Olympiades de Compétences Ontario. **Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le document Processus d'inscription sur la page Web suivante :**

<https://register.skillsontario.com/index.php?FR>

Les personnes-ressources responsables de l'inscription doivent respecter tous les échéanciers et partager les renseignements pertinents avec les enseignants, conseillers et concurrents.

Chaque année, les personnes-ressources doivent créer un compte d'inscription en ligne qui doit ensuite être validé par les coordonnateurs des concours. Si vous ne connaissez pas la personne-ressource de votre conseil scolaire / collège / établissement de formation, veuillez communiquer avec nous par courriel à competitions@skillsontario.com. **Avant la date prévue des inscriptions en ligne**, veuillez à ce que la personne-ressource soit informée que vous souhaitez réserver des places. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Dates importantes.

La demande de réservation de places confirme l'intérêt à participer à certains concours. Une fois les places confirmées, celles-ci doivent être attribuées à des concurrents précis. Advenant le cas où le nombre maximum de concurrents serait atteint pour un concours en particulier, une liste d'attente est créée. Une place n'est pas garantie avant qu'elle ne soit approuvée par les coordonnateurs des concours. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Dates importantes.

- Compétences Ontario fait la promotion des concours à titre d'**avantage de l'affiliation**. Ainsi, **la préférence est accordée** aux conseils scolaires **entièrement affiliés** avant tout autre conseil scolaire.
- Les places sont attribuées aux conseils scolaires / collèges / établissements de formation en fonction de la date et de l'heure de leur demande de réservation de places. **Les conseils scolaires entièrement affiliés ont priorité sur les conseils partiellement affiliés ou non affiliés.**
- Après la **date limite pour les conseils affiliés** (voir la section Dates importantes) toutes les autres places disponibles sont attribuées en fonction de la date et de l'heure de la demande de places, peu importe le statut d'affiliation.
- Les conseils / collèges / établissements de formation non affiliés peuvent participer aux concours, mais les frais d'affiliation seront ajoutés aux frais de participation des concurrents. Voir la section Politique concernant les paiements et frais d'annulation.

CONCOURS DES ÉPREUVES DE QUALIFICATION, ET DES PALIERS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE (personne-ressource du conseil scolaire)

Début des réservations en ligne : **mardi 3 décembre 2019 à 9 h**

- Chaque conseil scolaire peut faire la demande d'un maximum de deux (2) places par concours des épreuves de qualification et d'un maximum d'une (1) place par concours des Olympiades de Compétences Ontario.

CONCOURS DU PALIER POSTSECONDAIRE (personnes-ressources pour les collèges, établissements de formation)

Les réservations en ligne débutent le : **jeudi 5 décembre 2019 9 h**

Chaque collège / établissement de formation peut faire la demande d'un maximum de deux (2) places par concours des Olympiades de Compétences Ontario.

Pour de plus amples renseignements concernant le processus d'inscription et les dates limites, veuillez communiquer avec nous par courriel à competitions@skillsontario.com.

POLITIQUE CONCERNANT LES PAIEMENTS ET FRAIS D'ANNULATION

Saviez-vous que les frais d'inscription couvrent moins de 7 % des frais de participation de chaque élève à un concours? Compétences Ontario tient à souligner la contribution de ses commanditaires et partenaires qui permettent d'organiser ces événements pour nos jeunes.

CATÉGORIE	PALIER	FRAIS D'INSCRIPTION	POLITIQUE CONCERNANT LES PAIEMENTS ET FRAIS D'ANNULATION ***
Qualification	S	90 \$*	Frais d'inscription complets *** (90 \$ par concurrent) s'ajoutent à la facture pour toute place annulée après la date d'annulation du 7 février 2020 16 h OU lorsque le concurrent ne se présente pas pour le concours.
Olympiades de Compétences Ontario	S / PS	175 \$*	<ul style="list-style-type: none"> • 1^e occasion d'annulation *** : après cette date du 7 février 2020 16 h des frais d'annulation de 75 \$ s'ajoutent à la facture • 2^e occasion d'annulation ***: après cette date du 6 mars 2020 16 h, des frais d'annulation additionnels de 25 \$ s'ajoutent à la facture (total 100 \$) • Dernière occasion d'annulation ***: Après cette date du 10 avril 2020 16 h, les frais d'inscription complets s'ajoutent à la facture pour toute place annulée après la date d'annulation OU lorsque le concurrent ne se présente pas pour le concours.
	Élémentaire	90 \$	Frais d'inscription complets *** (90 \$ par concurrent) s'ajoutent à la facture pour tout espace annulé après la date d'annulation du 6 mars 2020 OU lorsqu'un concurrent ne se présente pas pour le concours.
Affiliation	S / PS	250 \$**	Les écoles / collèges / établissements de formation non affiliés avant la participation à un concours doivent déboursier les frais d'affiliation en plus des frais d'inscription.
	Élémentaire	125 \$**	Les écoles non affiliées avant la participation à un concours doivent déboursier les frais d'affiliation ainsi que les frais d'inscription.
Places sur la liste d'attente	S.O.	0 \$	Les conseils scolaires / collèges / établissements de formation n'ont aucuns frais à déboursier pour conserver leur place sur la liste d'attente. Dès qu'une place leur est offerte, les frais s'ajoutent alors à la facture.

* Frais par concurrent (p.ex. Olympiades provinciales, 1 espace pour le concours d'arts culinaires = 175 \$, un espace pour le concours de charpenterie-menuiserie (équipes de 2) = 350 \$)

** Frais par école, collège ou établissement de formation

*** Frais pour les places annulées ne sont pas transférables pour de nouvelles places.

FACTURES POUR LA PARTICIPATION AUX OLYMPIADES

Les factures pour les frais d'inscription et, le cas échéant, les frais d'annulation (y compris lorsqu'un concurrent ne se présente pas au concours) et les billets pour la cérémonie de clôture, sont émises / envoyées par **courriel** immédiatement **après** les Olympiades de Compétences Ontario. Veillez à ce que la bonne adresse courriel soit saisie pour la personne qui a réservé des places pour les concours ou qu'elle soit envoyée à accounting@skillsontario.com au moment de faire l'achat des billets s'il ne s'agit pas de la même personne que celle qui a commandé les billets. Le paiement doit être versé dans les 30 jours de la date de facturation. Toute facture qui n'est pas réglée dans les délais prescrits **pourrait nuire à votre droit de participer aux activités ou concours de Compétences Ontario l'année suivante.**

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Quand : Mercredi 6 mai 2020 – 9 h à 12 h

Où : Salle de bal de l'édifice Nord, Toronto Congress Centre, 650 chemin Dixon, Toronto

Concurrents inscrits : Bracelet servant de laissez-passer remis sans frais aux concurrents (inclus dans la trousse d'inscription remise lors de la séance d'information. Le bracelet est requis pour participer à la cérémonie de clôture.

Non-concurrents : 10 \$

Comme les billets sont limités, il est recommandé que les non-concurrents se procurent leurs billets à l'avance.

- **Les personnes-ressources des conseils scolaires / collèges** qui ont inscrit un ou des concurrent(s) aux Olympiades de Compétences Ontario peuvent commander des billets en communiquant avec nous par courriel à accounting@skillsontario.com, jusqu'à une semaine avant la tenue des Olympiades. Tous les billets achetés à l'avance peuvent être récupérés au kiosque d'information de Compétences Ontario durant les Olympiades. Les billets doivent être récupérés avant 15 h le mardi. Les billets non réclamés avant la date (heure) prévue sont annulés et aucun remboursement n'est accordé.
- **Les commanditaires** qui souhaitent commander des billets doivent nous faire parvenir un courriel à accounting@skillsontario.com.
- **Le grand public, les parents, les employeurs et les amis** peuvent acheter leurs billets sur place au kiosque d'information des Olympiades de Compétences Ontario durant les Olympiades ou le jour de la cérémonie de clôture à l'entrée. Tous les billets achetés sont non remboursables. Veuillez prendre note que les concurrents n'ont PAS besoin de billets, seules les personnes qui les accompagnent doivent se procurer des billets.

Les billets achetés sur place doivent être payés **en argent comptant seulement**. Tous les billets sont offerts sur la **base du premier arrivé, premier servi** et ne sont **pas remboursable**. Vous trouverez un guichet automatique dans l'édifice Nord, tout près de l'endroit où aura lieu la cérémonie de clôture, mais il est recommandé d'avoir de l'argent comptant avec vous.

PRIX DE DISTINCTION DÉCERNÉ À UN CONSEIL SCOLAIRE

Le prix de distinction Compétences ça marche!® est décerné au conseil scolaire qui démontre un engagement envers la promotion des carrières dans le domaine des métiers spécialisés et des technologies par la performance de ses concurrents dans le cadre des Olympiades de Compétences Ontario (OCO).

Chaque concurrent qui se classe parmi les dix concurrents ayant le mieux réussi et qui obtient une note de plus de 60 % reçoit des points qui s'ajoutent au pointage de son conseil scolaire. Le conseil scolaire qui obtient le plus haut pointage compte tenu de tous les concours reçoit le prix de distinction décerné à un conseil scolaire lors de la cérémonie de clôture. Recevoir ce prix est le signe de l'engagement continu d'un conseil scolaire au soutien des élèves qui souhaitent poursuivre un large éventail de carrières dans les métiers spécialisés et les technologies.

PRIX DE DISTINCTION DÉCERNÉ À UN COLLÈGE

Les collèges de l'Ontario jouent un rôle fondamental dans la préparation de la main-d'œuvre de demain en permettant aux jeunes d'acquérir les connaissances pratiques dont ils ont besoin pour poursuivre une carrière dans le domaine des métiers spécialisés et technologies. Ce prix de distinction permet à Compétences Ontario de souligner les efforts d'un collège qui fait preuve de son engagement envers cette initiative, investit de façon importante dans le domaine des métiers spécialisés et des technologies et vise l'excellence en salle de classe, en atelier et lors des Olympiades. La performance des élèves dans le cadre des Olympiades de Compétences Ontario, le bénévolat auprès de Compétences Ontario et l'engagement envers les initiatives de Compétences Ontario contribuent à sélectionner le collège qui reçoit le prix de distinction décerné lors de la cérémonie de clôture.

ADMISSIBILITÉ DES CONCURRENTS

ADMISSIBILITÉ DES CONCURRENTS – PALIER SECONDAIRE

Pour être admissible, tout concurrent au palier secondaire doit répondre aux critères d'admissibilité suivants pour l'année scolaire en cours et pourrait être **appelé à fournir la preuve pour chacun des points ci-dessous** :

- a) Être citoyen canadien ou immigrant reçu et être un résident de l'Ontario. Les concurrents doivent pouvoir authentifier ces renseignements au besoin.
- b) Fréquenter une école secondaire publique, séparée ou privée, **affiliée** à Compétences Ontario. Voir la section Politiques concernant la réservation des places, l'inscription et les listes d'attente pour les écoles non affiliées.
- c) Être âgé de **21 ans ou moins** en date du 31 décembre **de l'année du concours** (2020). L'année de naissance doit être en 1999 ou après. Une preuve à cet effet doit être fournie sur demande.
- d) Suivre un cours portant sur une matière connexe* au secteur mis en valeur dans le cadre du concours OU avoir complété un cours avancé dans cette matière ou un programme coopératif d'emploi connexe au secteur visé par le concours.
- e) EXCEPTION au point d)* : Concours sur les compétences favorisant l'employabilité
Avoir accumulé des crédits d'études secondaires à n'importe quel moment au cours de l'année scolaire en cours (septembre 2019 à juin 2020).
- f) Afin de pouvoir participer, chaque concurrent DOIT recevoir une formation portant sur TOUTES les composantes de leur concours
- g) Preuve d'une formation sur un sujet connexe doit être fournie au besoin.
- h) Être inscrit comme concurrent auprès de Compétences Ontario.
- i) Participer à **un (1) seul concours** des OCO. Les élèves qui participent aux épreuves de qualification et qui ne se qualifient pas dans leur discipline ne peuvent s'inscrire à un autre concours des OCO.
- j) Un élève qui s'inscrit à un concours en équipe doit fréquenter la même école que son ou ses coéquipier(s).

Tout élève inscrit au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) est considéré comme un élève du palier secondaire et peut participer aux concours du palier secondaire, pourvu qu'il réponde au critère d'âge établi au point c). *Un élève adulte du programme PAJO (âgé de 22 ans ou plus), qui est un apprenti inscrit peut s'inscrire aux concours du palier postsecondaire (voir admissibilité des concurrents – palier postsecondaire).*

ADMISSIBILITÉ DES CONCURRENTS – PALIER POSTSECONDAIRE

Pour être admissible, tout concurrent au palier secondaire doit répondre aux critères d'admissibilité suivants pour l'année scolaire en cours et pourrait être **appelé à fournir la preuve pour chacun des points ci-dessous** :

- a) Être citoyen canadien ou immigrant reçu et être un résident de l'Ontario. Tout concurrent doit pouvoir authentifier ces renseignements au besoin.
- b) Être inscrit dans un collège communautaire, une école privée, une école de formation professionnelle ou un établissement de formation, **affilié(e)** à Compétences Ontario. Voir la section Politiques concernant la réservation des places, l'inscription et les listes d'attente.
OU Être un apprenti inscrit auprès du Ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) ou un candidat au poste de compagnon dans le secteur de métier qui se rapporte au concours.
- c) Être inscrit, au cours de l'année scolaire en cours (septembre 2019 à juin 2020), à un programme d'études postsecondaires directement lié au concours auquel il participe.
- d) Être inscrit comme concurrent auprès de Compétences Ontario.
- e) **Participer à un (1) seul concours** des OCO.
- f) Un élève qui s'inscrit à un concours en équipe doit fréquenter la même école que son ou ses coéquipier(s).
- g) Le concurrent **ne peut** être un compagnon dans le métier pour lequel il participe à un concours. Tout concurrent qui est compagnon, mais qui n'A PAS encore passé son examen de certification peuvent participer au concours que pendant l'année suivante.
- h) Si vous êtes un compagnon certifié dans un autre métier que celui du concours pour lequel vous souhaitez vous inscrire, ceci doit être divulgué au moment de l'inscription. Votre demande fera l'objet d'une vérification par le responsable des concours pour vérifier s'il y a similitudes entre votre formation et le concours auquel vous souhaitez participer. Compétences Canada pourrait être cité dans la décision officielle.
- i) Le concurrent doit être âgé de 29 ans et moins (durant l'année du concours - 2020). L'année de naissance doit être en 1991 ou après. Une preuve à cet effet doit être fournie sur demande.
- j) À la demande du président du comité technique ou du personnel de Compétences Ontario, tout concurrent doit pouvoir fournir une preuve de son statut actuel d'apprenti ou de son âge.

ADMISSIBILITÉ DES CONCURRENTS – PALIER ÉLÉMENTAIRE

Pour être admissible, tout concurrent au palier élémentaire doit répondre aux critères suivants au cours de l'année scolaire en cours :

- a) Être citoyen canadien ou immigrant reçu et être un résident de l'Ontario. Tout concurrent doit pouvoir authentifier ces renseignements au besoin.
- b) Fréquenter une école secondaire publique, séparée ou privée, **affiliée** à Compétences Ontario. Voir la section Politiques concernant la réservation des places, l'inscription et les listes d'attente pour les écoles non affiliées.
- c) Être inscrit au bon défi (4^e à 6^e année ou 7^e et 8^e année) au cours de l'année scolaire en cours (septembre 2019 à juin 2020).

- d) Être inscrit comme concurrent auprès de Compétences Ontario.
- e) **Participer à un (1) seul concours** des OCO.
- f) Tout concurrent qui s'inscrit à un concours en équipe doit fréquenter la même école que son ou ses coéquipier(s).

RÈGLES ET RÈGLEMENTS POUR LES CONCURRENTS

- a) Un pointage minimum de **60 %** est requis pour recevoir un ruban ou une médaille ou pour être admissible aux OCO (pour ceux qui doivent d'abord participer aux épreuves de qualification) ou aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies à titre de membre de l'Équipe Ontario.
- b) La demande d'un interprète ou de tout autre accommodement (p. ex. pour les malentendants) **doit être** présentée au moment de l'inscription en ligne des concurrents et soumise à l'étude avant l'approbation. Les employés bilingues de Compétences Ontario servent d'interprètes, mais nous ne pouvons garantir la disponibilité des services.
- c) **Les concurrents doivent arriver à l'heure prévue pour le début de leur concours.** Il est possible que les retardataires puissent tout de même participer. Toutefois aucune 'période de rattrapage' ne leur sera accordée. La disqualification ou une pénalité pourrait être imposée à la discrétion du président du comité technique. Avant que la disqualification soit officialisée, elle fait d'abord l'objet d'une vérification par le responsable des concours. Veuillez consulter la fiche du concours pour des détails concernant l'heure prévue pour le début du concours.
- d) Une séance d'information à laquelle doivent participer tous les concurrents a lieu sur les lieux du concours et est animée par les membres du comité technique. Pour de plus amples renseignements au sujet des consignes ou des règles du concours, veuillez nous faire parvenir un courriel à competitions@skillsontario.com avant la date prévue du concours, ou vous adresser à un membre du comité technique le jour du concours.
- e) Les concurrents doivent porter le bracelet fourni en *tout temps* **pendant** qu'ils sont sur le site. Des exceptions s'appliquent lorsque le port du bracelet nuit à la sécurité des participants. Ce bracelet constitue également le laissez-passer des concurrents pour la cérémonie de clôture des paliers secondaire et postsecondaire.
- f) Les concurrents doivent s'assurer d'avoir les vêtements, l'équipement de sécurité, les outils ou l'équipement particulier utilisé(s) dans le cadre du concours (tel que décrit dans la fiche descriptive). **Les concurrents n'ont pas le droit de participer (et sont disqualifiés) s'ils ne se présentent pas au concours avec les vêtements et l'équipement dont il est fait mention dans la fiche descriptive.**
- g) Durant le concours, aucune personne n'a accès à l'aire du concours à l'exception des membres du comité technique, des juges et des concurrents. Si l'espace le permet, un endroit sera aménagé pour permettre aux spectateurs (y compris les enseignants/conseillers/etc.) pour observer.
- h) Il est **interdit** aux concurrents de parler aux spectateurs durant le concours (y compris les enseignants, les conseillers, les parents, les médias, et les employeurs). À la discrétion des membres du comité technique et des juges, les concurrents qui ne respectent pas ce règlement peuvent être disqualifiés.
- i) À la discrétion des membres du comité technique, les concurrents pourront prendre une pause pour se rendre aux toilettes.
- j) Les livres, les notes, le matériel, les appareils d'assistance ainsi que les outils de médias sociaux (notamment les cellulaires, téléphones intelligents, lecteurs mp3 ou ANP **ne sont pas permis** sur les lieux du concours à moins que la fiche descriptive ou la séance d'information avant le concours permette précisément l'usage de l'un de ces articles. Advenant qu'un concurrent utilise l'un de ces

appareils malgré l'interdiction, une pénalité ou la disqualification serait possible à la discrétion du président du comité technique.

- k) Toute personne qui participe à un concours (concurrent, membre du comité technique, juge) et qui est reconnue coupable d'une conduite malhonnête doit faire face à des sanctions disciplinaires. Il n'y a aucune tolérance pour la tricherie ou le plagiat. Tout concurrent reconnu coupable de conduite malhonnête est immédiatement disqualifié.
- l) **Il n'est pas possible de s'inscrire le jour du concours.** Si un élève se présente au concours et qu'il n'est pas inscrit à titre de concurrent auprès de Compétences Ontario, il **ne peut participer** au concours au même titre que les autres concurrents. À la discrétion du responsable des concours et du comité technique, l'élève pourrait avoir le droit de participer à titre de concurrent non officiel. À noter que même si on donne le droit à l'élève de participer, celui-ci n'**EST PAS** admissible à une médaille et ne peut se qualifier pour les Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.
- m) **DÎNER ET EAU POUR LES CONCURRENTS :** On recommande aux concurrents qui ont des restrictions ou besoins alimentaires précis ou des goûts particuliers d'**apporter leur dîner et leurs collations**. Les concurrents sont invités à apporter une bouteille d'eau réutilisable qu'ils peuvent utiliser durant la journée puisque des fontaines d'eau sont mises à leur disposition à proximité des aires de concours. Veuillez consulter la section Repas du guide pour plus de détails concernant le dîner.
- n) **DÉFIS POUR LES ÉLÈVES À L'ÉLÉMENTAIRE :** Au moment de votre enregistrement sur les lieux du concours, l'enseignant ou l'adulte responsable de l'équipe doit fournir un numéro de cellulaire afin qu'il soit possible de le joindre advenant une urgence.
- o) **Après le vendredi 17 avril 2020, 17 h,** nous ne pouvons garantir que les coordonnateurs des concours ou le comité technique pourront répondre à toute question au sujet d'un concours / d'une fiche descriptive / d'un équipement, posée par un concurrent ou un conseiller.

PROCÉDURE DE RÉOLUTION DES CONFLITS

Une procédure de résolution des conflits a été définie pour veiller à ce que tous les concurrents soient traités de manière équitable durant les épreuves de qualification et les Olympiades de Compétences Ontario. Si un concurrent croit qu'il n'a pas été traité de manière équitable, celui-ci est invité à procéder ainsi :

- 1) **Plainte non officielle :** Un *concurrent* peut déposer une plainte *non officielle*, que ce soit verbalement ou par écrit au président du comité technique. Le *concurrent* est invité à discuter de sa plainte avec le président du comité technique **dès que possible durant le concours**. Dans le cadre de cette discussion initiale, le concurrent et le président du comité technique doivent tenter de corriger la situation. Le responsable des concours et le comité de résolution des conflits peuvent être appelés à intervenir.
- 2) **Plainte officielle :** Un *concurrent* directement, touché par une situation, qui aimerait déposer une plainte officielle doit entamer un processus de résolution de conflits à n'importe quel moment durant le concours et ce jusqu'à quinze (15) minutes après la fin du concours. Voir la fiche descriptive du concours pour connaître l'horaire et les heures.

Les plaintes ne peuvent être déposées **que par les concurrents** (pas les enseignants ou les tuteurs).

Pour de plus amples renseignements au sujet de la procédure de résolution des conflits, veuillez consulter la page suivante : <https://register.skillsontario.com/index.php?FR>

Les concours organisés dans le cadre des Olympiades de Compétences Ontario sont conçus pour refléter un cheminement professionnel technique et mettre l'accent sur les aspects « techniques ». Ainsi, la plupart des concours comprennent un volet théorique (environ 10 % de la note) et un volet pratique (environ 90 % de la note). Lorsque cela est possible, les concours sont conçus de façon à tenir compte des « normes nationales » comme repères pour les spécifications et les critères d'évaluation.

Veillez à ce que les concurrents et leurs enseignants / conseillers prennent connaissance de la fiche descriptive pour leur concours et de ce guide d'information au sujet des concours bien avant leur participation aux épreuves de qualification et Olympiades de Compétences Ontario. Ces documents devraient être lus en parallèle afin de bien comprendre le sens des informations qui y sont contenues.

Qu'est-ce qu'une fiche descriptive?

Les fiches descriptives résument chaque concours et comprennent les renseignements suivants :

- But du concours
- Compétences et connaissances évaluées
- Matériel que les concurrents doivent fournir et matériel fourni par Compétences Ontario
- Règles de sécurité à respecter
- Endroit, date, durée et heure du concours
- Palier admissible au concours et membres du comité technique
- Détails concernant les autres éléments dont le concurrent doit prendre connaissance.

Pointage

Si les consignes d'une fiche descriptive ne sont pas respectées, à la discrétion du président ou du comité technique, des points sont déduits du pointage du concurrent / de l'équipe.

IMPORTANT :

- Les fiches descriptives des épreuves de qualification sont DIFFÉRENTES de celles des Olympiades provinciales.
- Des changements peuvent être apportés aux fiches descriptives jusqu'à deux (2) semaines avant la date du concours. Les concurrents et conseillers doivent avoir en main la plus récente version de la fiche descriptive. La date de publication est indiquée dans la fiche descriptive affichée sur le site Web.
- **Apportez votre ordinateur pour 2020** : Pour plusieurs concours qui nécessitent l'usage d'un ordinateur, les concurrents sont **dorénavant tenus** d'apporter leur propre ordinateur / ordinateur portable / dispositif. Veuillez consulter la version 2020 de votre fiche descriptive pour plus de détails.
- **Nouveauté pour 2020** : L'entrevue d'emploi obligatoire pour chaque concours a été retirée. Pour les comités techniques qui choisissent de continuer à inclure cette composante, ceci est clairement indiqué dans la fiche descriptive et le pointage accordé ne peut dépasser 5 % de la note finale pour le concurrent / l'équipe.

Les fiches descriptives devraient être affichées sur notre site Web (www.skillsontario.com) d'ici la fin janvier 2020. Bien que nous tentions d'afficher toutes les fiches descriptives d'ici la fin janvier, certains facteurs pourraient retarder la publication de certaines fiches. Si la fiche descriptive de votre concours n'est pas affichée à la fin janvier, nous vous invitons à vérifier régulièrement le site Web. Les fiches descriptives des Olympiades précédentes sont également disponibles sur le site Web à titre de référence et d'outil de préparation.

Compétences Ontario ne peut publier la fiche descriptive d'un concours provincial avant que la fiche descriptive nationale ne soit affichée sur le site Web de Compétences Canada.

REPAS

VEUILLEZ PRENDRE NOTE : Il est recommandé que tout concurrent qui a des besoins/restrictions alimentaires ou des goûts particuliers apporte un dîner et des collations.

Compétences Ontario servira un repas et un breuvage aux concurrents inscrits. Un repas sans viande (végétarien/végétalien et halal) sera disponible SEULEMENT s'il est sélectionné au moment de l'inscription en ligne. Aucun autre repas ne sera servi.

Les concurrents sont invités à apporter une bouteille d'eau réutilisable qu'ils peuvent utiliser durant la journée puisque des fontaines d'eau sont mises à leur disposition à proximité des aires de concours. Si le concurrent participe à une épreuve de nature physique, il est fortement recommandé qu'il apporte des collations supplémentaires.

TOUTE NOURRITURE APPORTÉE SUR LES LIEUX DU CONCOURS DOIT ÊTRE SANS NOIX. TOUT ALIMENTS CONTENANT DES NOIX SERA CONFISQUÉ.

OLYMPIADES CANADIENNES DES MÉTIERS ET DES TECHNOLOGIES / MONDIAL DES MÉTIERS

Chaque année, Compétences Ontario donne la chance aux médaillés de se joindre à l'**Équipe Ontario** pour représenter la province dans le cadre des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies (OCMT). Cette année, les OCMT ont lieu à **Vancouver en Colombie-Britannique du 27 au 30 mai 2020**.

Les années paires sont des années de qualification pour le Mondial des métiers qui a lieu chaque année impaire. Lors d'une année paire, un concurrent qui, dans le cadre des OCMT, se qualifie pour une place au sein de l'Équipe Canada pour le Mondial des métiers participe à nouveau aux OCMT à titre de recrue de l'Équipe Canada l'année suivante. Ainsi, les médaillés d'or et d'argent des OCMT d'une année paire s'affrontent à nouveau l'année suivante (année impaire) lors des OCMT. Le gagnant de ces OCMT de l'année impaire participe au Mondial des métiers cette même en août.

Les concurrents de l'Ontario sont informés de leur qualification pour les Olympiades nationales au moment de recevoir leur médaille lors de la **cérémonie de clôture** des Olympiades de Compétences Ontario. Une **rencontre obligatoire de l'Équipe Ontario** se tiendra immédiatement après la cérémonie de clôture. On y discute du voyage, des coûts, de l'inscription et des consignes. Les concurrents doivent **immédiatement informer Compétences Ontario de leur décision à savoir s'ils comptent participer ou non** et s'inscrire avant la date limite du **vendredi 8 mai 2020 17 h**. Aucune exception n'est permise. Si un concurrent décide de ne pas participer aux olympiades nationales, sa place est offerte au prochain médaillé.

Veuillez prendre note que ce ne sont pas tous les concours et paliers des Olympiades de Compétences Ontario qui donnent droit à une participation aux OCMT. Veuillez consulter la liste des concours organisés dans le cadre des Olympiades de Compétences Ontario pour savoir ceux qui sont organisés dans le cadre des OCMT. Veuillez noter que cette liste est sujette à des changements, tel que stipulé par le bureau national de Compétences Canada.

Pour de plus amples renseignements au sujet de l'équipe Ontario, veuillez communiquer par courriel avec le service des concours de Compétences Ontario (competitions@skillsontario.com)

SITE WEB ET PERSONNES-RESSOURCES

Le site Web de Compétences Ontario (www.skillsontario.com) est régulièrement mis à jour afin d'inclure les informations les plus récentes au sujet des épreuves de qualification et des Olympiades de Compétences Ontario. Veuillez consulter le site Web régulièrement pour connaître tout changement aux renseignements concernant les concours, y compris tout changement aux fiches descriptives. Vous trouverez également le guide d'information au sujet des concours, les fiches descriptives et les règlements sur le site Web à <https://register.skillsontario.com/index.php?FR>.

Pour toute question au sujet d'un concours, nous vous invitons à consulter notre site Web qui comporte des renseignements importants susceptibles de répondre à vos questions. Pour tout renseignement additionnel, veuillez communiquer avec nous par courriel à competitions@skillsontario.com

DATES IMPORTANTES AU SUJET DES CONCOURS

- ÉDITION 2019-2020

Les personnes chargées de l'inscription doivent s'informer des échéanciers, les respecter et transmettre tous les renseignements pertinents aux enseignants, conseillers et concurrents.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le Guide d'information au sujet des concours et le document concernant l'inscription en visitant la page Web suivante :

<https://register.skillsontario.com/index.php?FR>

SEPTEMBRE 2019

- **3 septembre 2019 – 9 h**
 - Les personnes chargées de l'inscription peuvent créer des comptes d'ouverture de session sur le site Web d'inscription de Compétences Ontario pour les épreuves de qualification, les Olympiades provinciales et les courses de bateaux en carton. Tous les comptes doivent être validés par le registraire avant de pouvoir procéder à une ouverture de session.
 - Un nouveau compte DOIT être créé chaque année
<https://register.skillsontario.com/index.php?FR>
- **16 septembre 2019 – 9 h**
 - Début des inscriptions pour les courses de bateaux en carton
 - Début du concours d'épinglette et de médaille. Les élèves des paliers secondaire et postsecondaire qui fréquentent des écoles affiliées peuvent présenter leurs soumissions par courriel ou par la poste (voir la fiche descriptive)

NOVEMBRE 2019

- **Vendredi 8 novembre 2019 – 16 h**
 - Date limite pour le concours d'épinglette et de médaille

DÉCEMBRE 2019

- **Mardi 3 décembre 2019 – 9 h**
 - Début des inscriptions pour la réservation de places pour les concours des **épreuves de qualification, et des Olympiades provinciales des paliers élémentaire et secondaire**
 - La demande de réservation de places ne garantit pas que les places sont accordées. En effet, les places sont attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi; la priorité étant accordée aux conseils entièrement affiliés. Une fois que le nombre maximum de places réservées est atteint, toute autre demande est ajoutée à une liste d'attente. Toutes les places réservées affichent le statut « En attente d'approbation » jusqu'à ce qu'elles soient approuvées par le registraire la semaine du 16 décembre.
- **Jeudi 5 décembre 2019 – 9 h**
 - Début des inscriptions pour la réservation de place pour les **Olympiades provinciales postsecondaires**

- La réservation de places ne garantit pas que les places seront accordées. En effet, les places sont attribuées selon le principe du premier; la priorité étant accordée aux conseils entièrement affiliés. Une fois que le nombre maximum de places réservées est atteint, toute autre demande est ajoutée à une liste d'attente. Toutes les places réservées affichent le statut « En attente d'approbation » jusqu'à ce qu'elles soient approuvées par le registraire la semaine du 16 décembre.
- **Lundi 16 décembre 2019**
 - L'approbation des places pour les concours – **Épreuves de qualification, Olympiades provinciales – paliers élémentaire, secondaire et postsecondaire** commencera au cours de cette semaine et des avis sont envoyés aux personnes dont le nom figure sur une liste d'attente
 - Dès que les places sont approuvées pour les écoles / syndicats / établissements de formation / etc., l'inscription des concurrents peut se faire
 - **Date limite pour la priorité accordée aux écoles affiliées;** après cette date, on attribue les places disponibles pour les concours aux écoles /collèges / établissements de formation / etc. non affiliés.

JANVIER 2020

- **Lundi 20 janvier 2020 – 9 h**
 - Inscription aux ateliers pour les écoles élémentaires

FÉVRIER 2020

- **Vendredi 7 février 2020 – 16 h**
 - **QUALIFICATION, SECONDAIRE ET POSTSECONDAIRE;** La période d'annulation sans pénalité (\$0) prend fin pour les places réservées pour les concours.
 - **ÉPREUVES DE QUALIFICATION :** Après cette date / heure, si des places sont annulées, des frais d'annulation correspondant au montant de l'inscription s'ajoutent à la facture (90 \$)
 - **OLYMPIADES PROVINCIALES – PALIERS SECONDAIRE / POSTSECONDAIRE :** Après cette date / heure, si les places sont annulées, des frais d'annulation de (75 \$) s'ajoutent à la facture. **NOUVEAU*****Les annulations après le vendredi 6 mars sont assujetties à des frais d'annulation additionnels de 25 \$ (total de 100 \$)

MARS 2020

- **Vendredi 6 mars 2020 – 16 h**
 - **ELEMENTAIRE :** La période d'annulation sans pénalité (0 \$) prend fin pour les places réservées pour les concours.
 - **SECONDAIRE/ POSTSECONDAIRE – NOUVEAU ***:** Après cette date / heure, si des places sont annulées, des frais d'annulation ADDITIONNELS de 25 \$ s'ajoutent à la facture (montant global de 100 \$)

- **ÉLÉMENTAIRE** : Après cette date / heure, si des places sont annulées, des frais d'annulation correspondant au montant complet des frais d'inscription s'ajoutent à la facture (90 \$)
- **Jeudi 26 mars 2020 – 16 h**
 - **QUALIFICATION** : Date limite des inscriptions pour les concurrents
 - **QUALIFICATION** : Date limite pour remettre le formulaire de renonciation des concurrents

AVRIL 2020

- **Samedi 4 avril 2020**
 - Épreuves de qualification
- **Vendredi 10 avril 2020 – 16 h**
 - **CONCURRENTS : palier élémentaire, secondaire et postsecondaire**
 - Date limite des inscriptions
 - **Si les concurrents ne se sont pas inscrits avant cette date limite, ils ne peuvent PAS participer au concours et leur place sera offerte à une école sur la liste d'attente**
 - Date limite de demande d'ordinateur (pour vérifier s'il s'agit d'un concours où il est nécessaire d'apporter votre ordinateur, ou pour connaître le nom de la personne à contacter, veuillez consulter la fiche descriptive)
 - Date limite pour remettre le formulaire de renonciation des concurrents
 - **SECONDAIRE ET POSTSECONDAIRE** : Après cette date / heure, si une place est annulée OU si un concurrent ne se présente pas au concours pour quelque raison que ce soit, des frais d'annulation s'ajoutent à la facture (175 \$).
- **Lundi 13 au vendredi 17 avril 2020**
 - Entre le lundi 13 avril et le vendredi 17 avril, les places sont attribuées aux personnes sur une liste d'attente si les concurrents ne se sont pas inscrits avant la date limite prescrite
 - **Vendredi 17 avril 2020 – 16 h** – Date limite pour la substitution des concurrents (des exceptions en raison de situations d'urgence peuvent s'appliquer pour ce qui est des équipes)
- **Vendredi 17 avril 2020**
 - Nous ne pouvons garantir que nous pourrions répondre à toute question au sujet d'un concours / d'une fiche descriptive / d'un équipement qui est présentée après cette date puisque le personnel est alors sur les lieux des Olympiades pour voir à la mise en place

MAI 2020

- **Lundi 4 mai et mardi 5 mai 2020**
 - Olympiades de Compétences Ontario, Toronto Congress Centre (voir la fiche descriptive pour la date du concours)
 - Conférence pour les jeunes femmes
 - Ateliers pour les écoles élémentaires (lundi)
 - Kiosques de la foire d'exposition des carrières
- **Mercredi 6 mai 2020**
 - Cérémonie de clôture des Olympiades de Compétences Ontario
 - Rencontre de l'équipe Ontario (tout de suite après la cérémonie)
- **Vendredi 8 mai 2020 – 17 h PRÉCISE**

- Date limite pour les concurrents (et leur conseiller) à qui une place au sein de l'Équipe Ontario 2020 a été offerte pour participer aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies (OCMT)
- **Mercredi 27 mai au samedi 30 mai 2020**
- Olympiades canadiennes des métiers et des technologies #OCMT2020, Vancouver
 - Équipe Ontario s'envole le 25 et revient le 30; ces dates sont assujetties aux changements